



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Medecine scolaire

Question écrite n° 9923

#### Texte de la question

M Robert Loidi attire l'attention M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le statut des personnels de sante scolaire. En effet, pour amener une veritable politique de prevention a l'ecole plus conforme aux interets des enfants, il faut doter le service de sante scolaire d'un statut adequat. En l'etat actuel de ses moyens, il semble que ce service ne puisse plus assurer les missions definies par le code de sante et la circulaire de juin 1982 ; en outre, il existe une inegalite, a fonctions egales, entre les medecins vacataires et les medecins contractuels exerçant en sante scolaire. En consequence, il lui demande quelles solutions il compte proposer pour remedier a cet etat de fait.

#### Texte de la réponse

Reponse. - En vertu de la repartition des competences gouvernementales arretees lors du rattachement de la sante scolaire au ministere de l'education nationale au 1er janvier 1985, ce departement s'est vu transferer les emplois d'infirmiere et d'assistante sociale. Le ministere de la solidarite continue a assurer la gestion des medecins et du personnel de secretariat qui demeurent mis a la disposition du service de sante scolaire. Compte tenu des difficultes generees par cette situation notamment en matiere de maitrise des moyens en personnel, des contacts ont ete pris recemment avec le ministere de l'education nationale en vue de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilite. Cette proposition s'accompagne d'une reflexion sur la situation des medecins de sante scolaire dans la mesure ou le transfert des emplois pourrait etre l'occasion d'une consolidation statutaire. C'est donc dans ce cadre que des solutions pourraient etre recherchees pour remedier a la situation preoccupante du service de sante scolaire.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Loidi Robert](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9923

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 février 1989, page 854